MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DLP 30-6-58 304568

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)
- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

6ème année n° 25

Ministère de l'Agriculture
École Nationale d'Agriculture de Montpellier

STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Montpellier le 25 Juin 1958

Note n° 7

EUDEMIS

Le vol de deuxième génération d'eudémis a débuté à Baixas (Pyrénées-Orientales) ; St-Laurent-de-la-Cabrerisse , St-André-de-Roquelongue, Canet-Fontarèche (Aude) ; Adissan , Aspiran , Canet , Péret, St-Georges-d'Orques , Servian (Hérault).

Le traitement par poudrage qui s'y rapporte est à exécuter immédiatement en Roussillon et à partir du 27 juin dans les situations les plus chaudes de l'Aude et de l'Hérault.

Il est nécessaire de répéter l'opération une dizaine de jours après la première application.

Un avis ultérieur concernera les régions où les vols de papillons n'ont pas encore eu lieu.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République - MONTPELLIER - Le Gérant : TROUILLON - Autorisation du 6 mars 1956